

Marseille, le 28 Avril 1942

Monsieur le Dr J. KUHL
Thunstrasse 21
B E R N E

Mon cher Docteur,

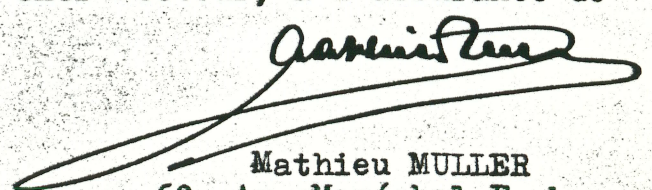
Votre lettre du courant qui vient de me parvenir s'est croisée avec la mienne du 23 que vous avez du recevoir entretemps. Je n'ai rien de nouveau encore concernant Sonora mais j'espère que les documents de ce dossier ne saurient plus tarder. Je vous les enverrai dès réception.

En ce qui concerne les autres questions que vous me posez, je dois vous dire que je suis un peu perplexe. Vous déclarez en effet que les personnes auxquelles vous vous intéressez et dont d'ailleurs vous avez oublié de m'indiquer les noms ont des visas leur permettant d'entrer en France non occupée. Dès lors que ces personnes ont des visas, je ne vois pas où se trouve la difficulté. Elles n'ont qu'à prendre le train et entrer en France non occupée par la grande porte.

La question est beaucoup plus délicate quand il s'agit de personnes qui précisément n'ont pas le visa d'entrée en France non occupée, c'est-à-dire sont démunies du laissez-passez qui est communément délivré par les autorités allemandes et qu'une personne de religion juive ne peut pas obtenir. Ce n'est qu'à leurs risques et périls que ces personnes peuvent alors traverser la ligne de démarcation. †

Nous allons d'ailleurs parler de tout cela lors de ma prochaine visite dans votre ville. |

Veillez croire, mon cher Docteur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.


Mathieu MULLER
60, Av. Maréchal Foch
Marseille